

Cependant, comme je viens de le dire, les trois leaders parlementaires ont demandé que la présidence rende sa décision cet après-midi.

Par conséquent, pour faire droit à cette requête, je vais rendre ma décision dès maintenant et j'en donnerai les raisons plus tard. Les députés comprennent sans doute que j'essaie de tenir compte de certaines nécessités, et j'espère que nous ne prendrons pas l'habitude de rendre un jugement d'abord et d'en donner les raisons plus tard.

La présidence connaît très bien, évidemment, les effets de la prorogation sur les travaux dont la Chambre était saisie à ce moment-là. La présidence doit aussi reconnaître, toutefois, que la notion de rétablissement à la session suivante est une pratique bien établie.

Bien que cela se soit fait par consentement unanime, la présidence ne voit pas de raison impérieuse d'interdire que l'on procède par voie d'avis de motion, et je n'ai pas été convaincu non plus de rejeter la motion d'emblée.

L'objet de la motion est de rétablir certains projets de loi. Bien que les six projets de loi soient tous différents, le but de la motion est de les rétablir au stade où ils étaient. Par conséquent, la présidence a décidé de ne pas diviser la motion pour le débat.

Cela dit, la présidence a un peu de mal à accepter l'argument qu'un député, par un seul vote, peut exprimer adéquatement son opinion sur six mesures législatives distinctes.

Par conséquent, la motion n° 1 sera traitée comme suit. Il n'y aura qu'un seul débat, mais cinq votes sur le rétablissement des projets de loi C-26, C-58, C-78, C-82 et C-85. Il n'y aura pas de vote sur le projet de loi C-73 puisque la question a déjà été réglée. Le dernier paragraphe de la motion fera partie de chaque vote.

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique*, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occa-

Initiatives ministérielles

sion de dire quelques mots sur cette mesure législative visant à modifier la *Loi sur l'aéronautique*.

Il sera difficile de faire aussi bien que ce que vient de faire mon collègue de Halifax-Ouest.

Comme mes collègues l'ont dit plus tôt cet après-midi, l'opposition libérale appuie, en principe, le projet de loi dont nous sommes saisis. Les principales dispositions de cette mesure portent sur l'augmentation des amendes pour les contraventions commises par les compagnies aériennes aux dispositions régissant la réduction des bruits, et sur l'augmentation du pouvoir du ministre des Transports afin de régler les urgences qui peuvent se produire dans les aéroports, dans certaines circonstances.

Le Parti libéral appuie sans réserve le but visé par ce projet de loi, c'est-à-dire réduire la pollution par le bruit autour de nos aéroports les plus importants et accroître la sécurité dans les aéroports. De fait, des députés de ce côté de la Chambre, surtout ceux qui représentent des circonscriptions de Toronto ou de la région avoisinante, ont demandé au gouvernement de prendre des mesures au sujet du bruit produit par les survols, les décollages et les atterrissages des gros avions à réaction à l'aéroport international Lester B. Pearson.

Je sais que le rapport du groupe de travail mis sur pied par l'opposition libérale, qui était chargé d'examiner la situation à l'aéroport international Lester B. Pearson, a donné des statistiques plutôt accablantes sur le nombre d'avions qui atterraient non loin de résidences situées près de l'aéroport, notamment des 747 qui décollaient à 3 heures, 4 heures et 5 heures du matin, et réveillaient les gens vivant près de l'aéroport. En effet, près de 300 000 personnes habitent dans cette région.

Il ne fait aucun doute que la pollution par le bruit et les nombreux vols au-dessus de l'aéroport Pearson constituent un grave problème. Il fait chaud au cœur de voir que les députés de l'opposition défendent énergiquement les intérêts de leurs électeurs aux prises avec ces problèmes.

En fait, ce qui me surprend dans ce débat, si l'on repense à la motion présentée aujourd'hui par le gouvernement, c'est que le projet de loi C-5, que nous appuyons, n'est pas du nombre des projets de loi que le gouvernement a choisi d'inclure dans sa motion de rétablissement des projets de loi laissés en suspens à la fin de la dernière session.